

ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

Journée d'étude en webinaire

mardi 15 décembre 2026 de 9h30 à 17h00

Des ESSMS peuvent rencontrer des difficultés financières justifiant la mise au point d'un plan de retour à l'équilibre négocié et contractualisé avec l'autorité administrative. IPP-Formation propose donc une journée d'étude consacrée à ces contrats.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.
Les différentes catégories d'ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

**Le cadre juridique du contrôle de l'équilibre financier :
les dispositions du CASF**

La détection et l'analyse des déséquilibres financiers
Les sources d'information, les indicateurs à privilégier.
Le diagnostic de la gestion, sur pièces et sur place.
Le diagnostic des causes d'un déséquilibre.

L'analyse des leviers de redressement
Les effectifs, la masse salariale.
Les achats et services extérieurs.
L'endettement.
Les produits d'exploitation.

La contractualisation du retour à l'équilibre financier
Le contenu des contrats de retour à l'équilibre financier (CREF).
La contractualisation du retour à l'équilibre
et la contractualisation CPOM.

Le suivi du retour à l'équilibre par les autorités
Le suivi de la situation via les relevés infra-annuels et les ERRD.
Le régime renforcé d'approbation des EPRD.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge,
ou Opéra.

ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

mardi 15 décembre 2026 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à **ipp@ipp.fr**

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet